



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-29047>

Département(s) de publication : **62**

Annonce n° **25-29047**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Centre Hospitalier de Lens

**Correspondant :** DONIUS Bruno, Directeur Général

**Adresse :** 99 Route de La Bassée, 62307 Lens

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0321691234

**Courriel :** [correspondre@aws-france.com](mailto:correspondre@aws-france.com)

**Adresse internet :** <https://www.gh-artois.fr/>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <https://marches-publics.info/>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Affaire 2025-054 - Location longue durée de tracteurs électriques avec maintenance pour les CH de Lens et Béthune-Beuvry

**Lieu d'exécution :** CH Lens (62300) et CH Béthune-Beuvry (62660), 62300 Lens

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** Location longue durée avec maintenance préventive et curative de tracteurs électriques pour les CH de Lens (transport et déchets) et de Béthune-Beuvry (déchets), incluant contrôles et reprise de matériel à réformer. !! La visite des sites est OBLIGATOIRE et planifiée le 24 MARS 2025 (cf RC article 5.2 et CCTP article 3 pour les modalités d'organisation)

**Refus des variantes.**

### Section 5 - Conditions relative au marché

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français :** français

### Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

## Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 14/04/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 2025-054

**Renseignements complémentaires :** Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://marches-publics.info/> Code NUTS : FRE12 Modalités d'ouverture des offres : Date: 14 avr. 2025 Lieu :Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : NON Marchés réservés : NON La prestation est réservée à une profession particulière : Non Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lille, 143, rue Jacquemars Gielée, BP 2039 59014 Lille Tél : 0320631300 Fax : 0320631347Mel : greffe.ta-lille@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. !! la visite des sites est OBLIGATOIRE et planifiée le 24 MARS 2025 (cf RC article 5.2 et CCTP article 3)

## Section 14 - Informations complémentaires

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/03/2025